



Caen, le 24 octobre 2013

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Les rencontres de la commande publique lundi 28 octobre

A l'occasion du forum des collectivités qui se déroulera les lundi 28 et mardi 29 octobre prochains, la préfecture de région Basse-Normandie organise les premières rencontres de la commande publique en collaboration de la Direction régionale des finances publiques et de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Au programme : bilan de l'action de l'État en matière de commande publique, présentation de la répartition des dépenses publiques et des délais de paiement en région, perspectives pour 2014. La conférence sera suivie de la signature d'une charte de bonnes pratiques.

Cet événement aura lieu en présence du Médiateur des marchés publics, Jean-Lou Blachier.

**La presse et tous les élus et professionnels qui le souhaitent  
sont invités à participer à ces premières rencontres de la commande publique**

**Lundi 28 octobre à 16h  
au parc des expositions de Caen**

*La Médiation des Marchés publics est placée auprès du Ministère du Redressement Productif et a pour objet de favoriser la croissance des entreprises en améliorant leurs relations avec le secteur public. Cela passe par faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises à la commande publique. Son rôle est à la fois offensif pour inciter les entreprises à oser la commande publique et défensif grâce aux recours en médiation possibles.*

**La mission du médiateur se décline en trois axes :**

- Jouer un rôle de facilitateur dans les relations entre entreprises et grands donneurs d'ordres publics ;
- Instaurer une démarche de progrès dans les relations entre acheteurs publics et entreprises ;
- Offrir un recours de médiation opérationnel aux entreprises rencontrant des difficultés contractuelles et/ou relationnelles sur les marchés publics ou lorsque l'acheteur public rencontre un problème avec son fournisseur.

*Par sa rapidité d'action, elle peut mettre en relation les entreprises et les acheteurs publics. Après avoir déposé un dossier sur [www.mediation-des-marches-publics.fr](http://www.mediation-des-marches-publics.fr)*

*Un médiateur régional délégué prend rapidement contact avec les deux parties pour tenter de trouver des solutions opérationnelles aux problématiques rencontrées.*

*Il est important de ne pas attendre d'être dans une situation critique pour solliciter le médiateur !*

**Plus d'informations dans le dossier de presse joint.**